



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 123163

## Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la majoration pour vie autonome de l'AAH. Lorsqu'une personne handicapée vit dans une structure spécialisée avec services à la personne ou qu'elle est hébergée par un particulier (sauf son conjoint, concubin ou pacsé), elle n'a pas le droit de percevoir ce complément. La famille des personnes souffrant de handicap se trouve donc totalement exclue du système de solidarité alors qu'elle en est un maillon essentiel. Il la prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question et s'il est prévu dans les prochains mois de modifier la réglementation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Weber](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123163

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2007, page 4686